

 <https://france3-regions.francetvinfo.fr/normandie/eure/des-professeurs-de-colleges-et-lyce...>

 Amandine Pointel

 4 min read

Des professeurs de collèges et lycées interdits de manifester contre l'extrême droite ?

Des enseignants de collège et lycées de l'Eure ont reçu un mail intrigant le jeudi 13 juin 2024, leur rappelant qu'il était interdit de participer à des manifestations présentant "un caractère électoral", jusqu'au 7 juillet. Une mesure qui indigne.

Jeudi 13 juin, des professeurs de collèges et lycées de l'Eure ont reçu un mail pour le moins surprenant de la part du rectorat : *"En raison des élections législatives, qui interviendront les 30 juin et 7 juillet 2024, vous voudrez bien, selon l'usage, vous abstenir de participer à toute manifestation ou cérémonie publique susceptible de présenter un caractère pré-électoral, soit par les discussions qui pourraient s'y engager, soit en raison de la personnalité des organisateurs ou de leurs invités, du lundi 10 juin jusqu'au dimanche 7 juillet inclus."*

Autrement dit, les enseignants auraient interdiction de manifester pendant la période de *"réserve électorale"*. L'auteur de ce mail, la DSDEN (Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de l'Eure).

Selon Claire-Marie Feret, secrétaire académique pour le SNS-FSU Normandie, c'est la première fois que le rectorat envoie ce genre de demande. Un mail reçu alors que les appels à manifester contre l'extrême droite se multiplient après l'arrivée en tête du Rassemblement National (RN) aux élections européennes, la dissolution de l'Assemblée nationale et les nouvelles élections législatives.

Une situation ambiguë et inacceptable pour les syndicats : *"On a du mal à ne pas imaginer qu'il n'y a pas une part d'intimidation à l'égard des personnels. Le texte est très*

clair", s'insurge Claire-Marie Feret.

Samedi 15 juin, la secrétaire académique n'a pas hésité à aller participer à la manifestation contre l'extrême droite à Rouen.

” *"Dans l'exercice de nos fonctions, nous avons un devoir de neutralité, mais le reste du temps, nous sommes des citoyens à part entière et tout à fait légitimes et autorisés à participer à toute manifestation."*

Claire-Marie Feret, secrétaire académique pour le SNS-FSU Normandie

Nous avons tenté de contacter le rectorat mais sommes restés sans réponse.

Le mail a aussi été envoyé dans d'autres départements, la Manche dans notre région ou en Ille-et-Vilaine par exemple où les fonctionnaires ont pu assister à une session de rétropédalage.

Le rectorat de Rennes a plaidé la maladresse, soulignant que l'objectif était simplement de ne pas transformer les classes en salle de meeting politique et en plaidant l'erreur de destinataires. *"Ce courriel était à destination des personnels d'encadrement du second degré et des corps d'inspection qui sont amenés à participer à des manifestations publiques et à des cérémonies officielles sur la période. Je vous remercie de ne pas en tenir compte".*

Une [pétition en ligne](#) pour le droit des enseignants à manifester a été lancée. *"Parce que nous servons l'Etat, nous déclarons dès aujourd'hui qu'aucun d'entre nous n'appliquera de mesures qui contreviendraient aux valeurs de la République. Nous ne serons pas les exécuteurs d'une politique contraire aux principes qui fondent notre attachement au service public d'éducation."*

L'actualité "Faits divers" vous intéresse ? Continuez votre exploration et découvrez d'autres thématiques dans notre newsletter quotidienne.

L'actualité "Faits divers" vous intéresse ? Continuez votre exploration et découvrez d'autres thématiques dans notre newsletter quotidienne.